GROUPE 27 HERBICIDE

Herbicide CALLISTO® 480SC

COMMERCIAL - USAGE AGRICOLE

SUSPENSION

Herbicide pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans le maïs de grande culture, le maïs de semence, le maïs sucré, le lin, les canneberges, les asperges (établies) les bleuets, la rhubarbe, le millet perlé, le sorgho et le gazon en plaques.

PRINCIPE ACTIF :
Mésotrione ..... 480 g/L

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0015 % à titre d'agent de conservation OU contient 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00006%, 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00002% et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,0015% à titre des agents de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PEUT SENSIBILISER LA PEAU

N^{O} D'HOMOLOGATION : **27833**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **1L - vrac**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

LABEL

[ ] indique un libellé facultatif ou de remplacement

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires.*

2.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore, noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

En cas d'ingestion ou de contact avec les yeux ou la peau, administrer un traitement symptomatique. Si un lavage gastrique est nécessaire, prévenir toute aspiration du contenu de l'estomac. L'administration de charbon activé peut aussi se révéler utile.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Éviter toute dérive ou contact avec d'autres végétaux.

Ce produit peut irriter les yeux. Éviter le contact avec les yeux. Peut sensibiliser la peau.

NE PAS utiliser ni entreposer ce produit près d'une source de chaleur ni d'une flamme nue. **NE**

PAS pulvériser au-delà de la limite du champ.

NE PAS entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en cuve. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée.

Retirer immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Rincer IMMÉDIATEMENT à grande eau toute éclaboussure sur la peau. Enlever immédiatement l'ÉPI après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avec du savon et de l'eau avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Après la pulvérisation, se laver les mains et prendre une douche avec du savon et de l'eau.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maisonnée.

Porter des vêtements fraîchement lavés chaque jour.

Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'utilisation du produit. Se laver à fond les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire, de fumer, d'utiliser des cosmétiques ou d'aller aux toilettes.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les petits mammifères sauvages, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section

MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Toujours entreposer le produit dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit frais et sec. Éviter de contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale et les semences. L'herbicide CALLISTO® 480SC ne craint pas le gel. S'il est congelé, le laisser dégeler et bien l'agiter avant l'utilisation.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé ou dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

[Contenants recyclables
NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.]

[Contenants récupérables
NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).]

[Contenants à remplissages multiples
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE

PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.]

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

CALLISTO® est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE	27	HERBICIDE

Herbicide CALLISTO® 480SC

COMMERCIAL - USAGE AGRICOLE

SUSPENSION

Herbicide pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans le maïs de grande culture, le maïs de semence, le maïs sucré, le lin, les canneberges, les asperges (établies) les bleuets, la rhubarbe, le millet perlé, le sorgho et le gazon en plaques.

PRINCIPE ACTIF :
Mésotrione ..... 480 g/L

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0015 % à titre d'agent de conservation OU contient 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00006%, 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00002% et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,0015% à titre des agents de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PEUT SENSIBILISER LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION : **27833**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

PAMPHLET

[ ] indique un libellé facultatif ou de remplacement

TABLE DES MATIÈRES

Numéro de section

AVIS À L'UTILISATEUR 1.0

PREMIERS SOINS 2.0

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES 3.0

MISES EN GARDE 4.0

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI) 5.0

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES 6.0

ENTREPOSAGE 7.0

ÉLIMINATION 8.0

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT 9.0
Précautions d'emploi 9.1

MODE D'EMPLOI 10.0
Restrictions générales 10.1
Application par voie terrestre 10.2
Directives de mélange 10.2.1
Directives du pulvérisation 10.2.2
Nettoyage de l'équipement 10.2.3
Pulvérisation avec des engrais liquides 10.3
Zones tampons de pulvérisation 10.4
Délai d'attente avant la récolte (DAAR) 10.5

MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE 11.0
Maïs 11.1
Pulvérisation en prélevée : (maïs de grande culture, maïs de semence et maïs sucré) – Est du Canada seulement 11.1.1
Pulvérisation en postlevée hâtive : (maïs de grande culture seulement) – Est du Canada seulement 11.1.2
Pulvérisation en postlevée tardive : (maïs de grande culture seulement) – Est du Canada seulement 11.1.3
Pulvérisation en postlevée tardive: (maïs de grande culture seulement) – Manitoba et sud de l'Alberta seulement 11.1.4

USAGES LIMITÉS **12.0**
- **Maïs de grande culture (Est du Canada seulement)** **12.1**
- **Maïs de semence et maïs sucré (Est du Canada et Colombie-Britannique seulement)** **12.2**
- **Atocatières établis** **12.3**
- **Asperges (établies)** **12.4**
- **Bleuets en corymbe (années de production et de non-production)** **12.5**
- **Bleuets nains (années de production et de non-production)** **12.6**
- **Gazon en plaques (production seulement)** **12.7**
- **Lin (Est du Canada seulement)** **12.8**
- **Millet perlé (Est du Canada seulement)** **12.9**
- **Sorgho (Est du Canada seulement)** **12.10**
- **Rhubarbe (établie)** **12.11**

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE **13.0**

DIRECTIVES POUR LA REMISE EN CULTURE **14.0**

ESSAI BIOLOGIQUE EN PLEIN CHAMP **15.0**

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires.*

2.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore, noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

En cas d'ingestion ou de contact avec les yeux ou la peau, administrer un traitement symptomatique. Si un lavage gastrique est nécessaire, prévenir toute aspiration du contenu de l'estomac. L'administration de charbon activé peut aussi se révéler utile.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Éviter toute dérive ou contact avec d'autres végétaux.

Ce produit peut irriter les yeux. Éviter le contact avec les yeux. Peut sensibiliser la peau.

NE PAS utiliser ni entreposer ce produit près d'une source de chaleur ni d'une flamme nue. **NE**

PAS pulvériser au-delà de la limite du champ.

NE PAS entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en cuve. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée.

Retirer immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Rincer IMMÉDIATEMENT à grande eau toute éclaboussure sur la peau. Enlever immédiatement l'ÉPI après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avec du savon et de l'eau avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Après la pulvérisation, se laver les mains et prendre une douche avec du savon et de l'eau.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maisonnée.

Porter des vêtements fraîchement lavés chaque jour.

Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'utilisation du produit. Se laver à fond les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire, de fumer, d'utiliser des cosmétiques ou d'aller aux toilettes.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les petits mammifères sauvages, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section

MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Toujours entreposer le produit dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit frais et sec. Éviter de contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale et les semences. L'herbicide CALLISTO® 480SC ne craint pas le gel. S'il est congelé, le laisser dégeler et bien l'agiter avant l'utilisation.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé ou dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

[Contenants recyclables
NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.]

[Contenants récupérables
NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).]

[Contenants à remplissages multiples
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE

PAS utiliser ce contenant à d’autres fins.]

9.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

L'herbicide CALLISTO 480SC est un herbicide concentré en suspension qui a une activité résiduelle dans le sol, procurant une suppression ou une répression sélective des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans le maïs et d'autres cultures énumérées sur l'étiquette. L'herbicide CALLISTO 480SC offre un haut degré de sécurité pour la culture, ce qui laisse beaucoup de souplesse quant au choix du moment de la pulvérisation dans le maïs et les canneberges. L'herbicide CALLISTO 480SC peut être utilisé en association avec d'autres herbicides dans le cadre d'un traitement à large spectre et à pulvérisation unique contre les mauvaises herbes dans le maïs.

Dans les utilisations en postlevée, l'herbicide CALLISTO 480SC est absorbé par les feuilles et rapidement transporté vers les points de croissance de la plante.

L'herbicide CALLISTO 480SC peut aussi être utilisé en association avec un herbicide antigraminées de postlevée afin d'obtenir un spectre d'activité élargi pour la suppression des mauvaises herbes en postlevée dans le maïs.

9.1 Précautions d'emploi

L'herbicide CALLISTO 480SC peut être utilisé en prélevée dans le maïs de grande culture, le maïs de semence et le maïs sucré. Par contre, le maïs de grande culture, le maïs de semence et le maïs sucré peuvent être traités en postlevée (voir la section sur les usages limités). Les lignées auto-fécondées de maïs de semence et les variétés de maïs sucré n'ont pas toutes fait l'objet d'essais; l'usage de l'herbicide CALLISTO 480SC doit être approuvé par la compagnie semencière, et l'utilisateur doit se conformer aux directives reçues de celle-ci (maïs).

Bien que l'herbicide CALLISTO 480SC offre une bonne souplesse pour la rotation des cultures, certaines cultures peuvent être sensibles à de faibles concentrations dans le sol. Il faut donc évaluer soigneusement les plans d'assolement avant d'utiliser l'herbicide CALLISTO 480SC (consulter les sections *«DIRECTIVES POUR LA ROTATION DES CULTURES»*).

Du temps sec suivant la pulvérisation peut réduire l'activité de l'herbicide CALLISTO 480SC en prélevée. En l'absence de précipitations suffisantes pour activer l'herbicide (12 mm) dans les 7 à 10 jours suivant une pulvérisation en prélevée, le passage d'une houe rotative est suggérée pour activer l'herbicide.

Ne pas pulvériser sur des sols contenant moins de 1 % ou plus de 10 % de matière organique.

Dans les pulvérisations en postlevée, il est essentiel de couvrir uniformément les mauvaises herbes pour obtenir une suppression efficace avec l'herbicide CALLISTO 480SC. Bien que la concurrence exercée par les mauvaises herbes soit rapidement stoppée, les symptômes visibles de destruction des mauvaises herbes (décoloration) peuvent mettre jusqu'à 2 semaines à apparaître, selon l'espèce et les conditions de croissance.

On obtient une suppression optimale des mauvaises herbes levées lorsque celles-ci sont en pleine croissance. Lorsque les mauvaises herbes sont affectées par la sécheresse, la chaleur,

un excès d'eau, du temps frais prolongé ou un manque de fertilité, la suppression peut être réduite et une repousse peut survenir.

La culture pourrait subir des dommages temporaires (blanchiment) en présence de conditions météorologiques extrêmes ou lorsque la culture est affectée par une humidité inadéquate ou anormalement élevée ou à des températures extrêmes. Les symptômes sont visibles surtout aux endroits où un taux excessif a été utilisée, comme le chevauchement des passages du pulvérisateur. Le maïs surmonte rapidement ces effets et poursuit sa croissance normalement.

Ne pas faire de traitement foliaire en postlevée avec un insecticide organophosphoré ou à base de carbamate dans les 7 jours qui précèdent ou qui suivent la pulvérisation de l'herbicide CALLISTO 480SC, à défaut de quoi le maïs pourrait être gravement endommagé. Syngenta Canada inc. ne pourra être tenu responsable des pertes ou des dommages résultant d'un tel emploi.

L'herbicide CALLISTO 480SC peut être utilisé avant ou après un traitement avec un insecticide pyréthroïde tel que l'insecticide FORCE® ou l'insecticide MATADOR® 120EC.

Ne pas sarcler le maïs dans les 7 jours qui précèdent ou qui suivent la pulvérisation de l'herbicide CALLISTO 480SC en postlevée.

Ne faire qu'un seul traitement avec l'herbicide CALLISTO 480SC par année dans toutes les cultures sauf dans les canneberges pour la suppression des potentilles, verge d'or, joncs et carex où une deuxième application est requise.

10.0 MODE D'EMPLOI

10.1 Restrictions générales

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets**.**

NE PAS appliquer par voie aérienne.

NE PAS appliquer avec un appareil pneumatique.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les mises en garde relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une

activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité (tolérance des cultures) de tous les mélanges potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

Cependant, il ne faut pas employer les solutions azotées comme support de pulvérisation lorsque le maïs est levé.

10.2 Application par voie terrestre

Application avec pulvérisateur de grandes cultures : **NE PAS** appliquer lors la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 to 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

10.2.1 Directives de mélange

1. S'assurer que le pulvérisateur est parfaitement propre.
2. Remplir la cuve à moitié d'eau. Agiter lentement.
3. S'assurer que le système d'agitation fonctionne bien et crée des rides ou des ondulations à la surface de l'eau.
4. Ajouter lentement l'herbicide CALLISTO 480SC et l'herbicide PRIMEXTRA® II MAGNUM ou l'herbicide AATREX® Liquide 480 (le cas échéant) et poursuivre l'agitation jusqu'à dispersion complète. Pour s'assurer d'une dispersion complète, attendre 2 ou 3 minutes après l'ajout du dernier herbicide dans la cuve.
5. Remplir la cuve jusqu'aux trois quarts d'eau.
6. Ajouter l'herbicide DUAL II MAGNUM®, au besoin.
7. Ajouter un agent tensioactif non ionique à raison de 0,20 % v/v (pour les traitements qui le requièrent).
8. Ajouter un produit contenant du glyphosate si nécessaire. Consulter l'étiquette du produit d'association et de l'agent tensioactif pour connaître les directives de mélange appropriées.
9. Poursuivre l'agitation tout en finissant de remplir la cuve d'eau.
10. Une agitation continue est requise jusqu'à la fin de la pulvérisation, même si le travail est interrompu pendant de brèves périodes.
11. Si l'agitation est interrompue pendant plus de 5 minutes, agiter vigoureusement pour rétablir la suspension avant de recommencer à pulvériser. **Une fois mélangé, l'herbicide CALLISTO 480SC doit être utilisé le jour même**.

12. Ne pas procéder au mélange ni au chargement et ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

10.2.2 Directives de pulvérisation

1. **Volume d'eau :** Utiliser dans un volume de 100 à 200 litres par hectare.
2. **Pression de pulvérisation :** De 206 à 300 kPa
3. **Buses :** Buse à jet plat avec tamis de 50 mailles ou moins. Pour obtenir une couverture uniforme et une meilleure pénétration du couvert végétal, régler les buses à un angle de 90 degrés (90°) vers le bas.
4. **Agent tensioactif :** Pour pulvériser l'herbicide CALLISTO 480SC en postlevée, il faut ajouter au mélange un agent tensioactif non ionique à raison de 0,20 % v/v (2,0 L pour 1000 L de mélange à pulvériser).

10.2.3 Nettoyage de l'équipement

Avant la pulvérisation :

- Avant d'utiliser l'herbicide CALLISTO 480SC, s'assurer que le réservoir, les conduites et le filtre du pulvérisateur sont entièrement propres.

Après la pulvérisation :

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus d'herbicide CALLISTO 480SC sécher dans le réservoir du pulvérisateur.
- Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association pour prendre connaissance de directives supplémentaires pour le nettoyage.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
  1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétaux que l'on désire conserver, d'un puits ou de toute autre source d'eau.
  2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
  3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux ou territoriaux.

10.3 Pulvérisation avec des engrais liquides

Les solutions azotées (telles que le 28-0-0 à base de nitrate d'ammonium et d'urée), à l'exclusion des engrais en suspension, peuvent remplacer l'eau comme support de pulvérisation pour les utilisations en prélevée dans le maïs. Cependant, il ne faut pas employer les solutions azotées comme support de pulvérisation lorsque le maïs est levé. Une agitation constante est nécessaire pour maintenir l'uniformité du mélange pendant la pulvérisation.

10.4 Zones tampons de pulvérisation

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les

haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Méthode d'épandage	Culture/Site	Zone tampon de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :	
		Habitats aquatiques	Habitats terrestres
Pulvérisation de grande culture*	Maïs de grande culture, maïs de semence, maïs sucré, lin, asperges (établis), rhubarbe, millet perlé, sorgho, bleuets en corymbe, bleuets nains, et le gazon en plaques	1	4
	Canneberges	1	10

Lorsque les mélanges en cuve sont autorisés, consulter les étiquettes des produits d'association et observer la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Canada.ca.

10.5 Délai d'attente avant la récolte (DAAR)

Cultures	DAAR (jours)
Maïs de grande culture - grain/épi	100
Maïs fourrager	45
Maïs sucré	50

11.0 MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE

11.1 Maïs

11.1.1 Pulvérisation en prélevée : (maïs de grande culture, maïs de semence et maïs sucré) – Est du Canada seulement

Pulvériser l'herbicide CALLISTO 480SC à raison de 0,30 L à l'hectare, dans un volume de pulvérisation de 200 L et à une pression minimale de 206 kPa (consulter la section *« DIRECTIVES DE MÉLANGE ET DE PULVÉRISATION »* de cette étiquette).

L'herbicide CALLISTO 480SC supprimera les mauvaises herbes suivantes :

chénopode blanc	moutarde des champs
amarante à racine rouge	petite herbe à poux (répression)
abutilon	

Lorsque qu'il est utilisé en association avec l'herbicide DUAL II MAGNUM, l'herbicide PRIMEXTRA II MAGNUM, ou encore avec l'herbicide DUAL II MAGNUM plus l'herbicide

AATREX LIQUIDE 480, l'herbicide CALLISTO 480SC assure une suppression à large spectre des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles. Consulter l'étiquette des produits d'association ajoutés au mélange pour connaître les précautions, les taux d'emploi et les mauvaises herbes supprimées.

Taux d'emploi pour la pulvérisation en prélevée

Maïs de grande culture, maïs de semence et maïs sucré – en prélevée	
MOMENT DU TRAITEMENT	En prélevée
TAUX DU PRODUIT	0,30 L/ha
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Mauvaises herbes à feuilles larges
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre seulement. Appliquer dans au moins 100 L d'eau par hectare.
MOMENT DU TRAITEMENT	En prélevée
TAUX DU PRODUIT	0,30 L/ha
TAUX DE PRODUIT D'ASSOCIATION	1,25 à 1,75 L/ha l'herbicide DUAL II MAGNUM
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Mauvaises herbes à feuilles larges et graminées annuelles
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre seulement. Appliquer dans au moins 100 L d'eau par hectare.
MOMENT DU TRAITEMENT	En prélevée
TAUX DU PRODUIT	0,30 L/ha
TAUX DE PRODUIT D'ASSOCIATION	3,0 à 4,0 L/ha l'herbicide PRIMEXTRA II MAGNUM
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Mauvaises herbes à feuilles larges et graminées annuelles
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre seulement. Appliquer dans au moins 100 L d'eau par hectare.
MOMENT DU TRAITEMENT	En prélevée
TAUX DU PRODUIT	0,30 L/ha
TAUX DE PRODUIT D'ASSOCIATION	1,25 à 1,75 L/ha l'herbicide DUAL II MAGNUM + 2,1 à 3,1 L/ha l'herbicide AATREX Liquide 480
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Mauvaises herbes à feuilles larges et graminées annuelles
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre seulement. Appliquer dans au moins 100 L d'eau par hectare.
REMARQUES	Consulter l'étiquette des produits d'association à mélanger avec l'herbicide CALLISTO 480SC pour connaître les directives spécifiques relatives aux graminées et mauvaises herbes à feuilles larges, aux variations dans les types de sol et aux restrictions s'appliquant aux cultures de la rotation, aux pâturages, etc.

11.1.2 Pulvérisation en postlevée hâtive : (maïs de grande culture seulement) – Est du Canada seulement – pour les utilisations du maïs de semence et du maïs sucré et les stades de culture, voir la section usages limités

Pulvériser l'herbicide CALLISTO 480SC à raison de 0,30 L à l'hectare, dans un volume de pulvérisation de 200 L et à une pression minimale de 206 kPa (consulter la section « *DIRECTIVES DE MÉLANGE ET DE PULVÉRISATION* » de cette étiquette).

L'herbicide CALLISTO 480SC supprimera les mauvaises herbes suivantes :

chénopode blanc	moutarde des champs
amarante à racine rouge	petite herbe à poux (répression)
abutilon	

Lorsque qu'il est utilisé en association avec l'herbicide DUAL II MAGNUM, l'herbicide PRIMEXTRA II MAGNUM ou encore avec l'herbicide DUAL II MAGNUM plus l'herbicide AATREX Liquide 480, l'herbicide CALLISTO 480SC assure une suppression à large spectre des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles. Consulter l'étiquette des produits d'association ajoutés au mélange pour connaître les précautions, les taux d'emploi et les mauvaises herbes supprimées.

Taux d'emploi pour la pulvérisation en postlevée hâtive (du stade de la pointe verte au stade 2 feuilles du maïs et du stade du cotylédon au stade 2 feuilles des mauvaises herbes)

Maïs de grande culture seulement – en postlevée hâtive	
MOMENT DU TRAITEMENT	**En postlevée hâtive**
TAUX DU PRODUIT	0,30 L/ha
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Mauvaises herbes à feuilles larges
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre seulement. Appliquer dans au moins 100 L d'eau par hectare.
MOMENT DU TRAITEMENT	**En postlevée hâtive**
TAUX DU PRODUIT	0,30 L/ha
TAUX DE PRODUIT D'ASSOCIATION	1,25 à 1,75 L/ha l'herbicide DUAL II MAGNUM
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Mauvaises herbes à feuilles larges et graminées annuelles
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre seulement. Appliquer dans au moins 100 L d'eau par hectare.
MOMENT DU TRAITEMENT	**En postlevée hâtive**
TAUX DU PRODUIT	0,30 L/ha
TAUX DE PRODUIT D'ASSOCIATION	3,0 à 4,0 L/ha l'herbicide PRIMEXTRA II MAGNUM
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Mauvaises herbes à feuilles larges et graminées annuelles
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre seulement. Appliquer dans au moins 100 L d'eau par hectare.

MOMENT DU TRAITEMENT	**En postlevée hâtive**
TAUX DU PRODUIT	0,30 L/ha
TAUX DE PRODUIT D'ASSOCIATION	1,25 à 1,75 L/ha l'herbicide DUAL II MAGNUM + 2,1 à 3,1 L/ha l'herbicide AATREX Liquide 480
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Mauvaises herbes à feuilles larges et graminées annuelles
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre seulement. Appliquer dans au moins 100 L d'eau par hectare.
REMARQUES	Consulter l'étiquette des produits d'association à mélanger avec l'herbicide CALLISTO 480SC pour connaître les directives spécifiques relatives aux graminées et mauvaises herbes à feuilles larges, aux variations dans les types de sol et aux restrictions s'appliquant aux cultures de la rotation, aux pâturages, etc.

11.1.3 Pulvérisation en postlevée tardive : (maïs de grande culture seulement) – Est du Canada seulement – pour les utilisations du maïs de semence et du maïs sucré et les stades de culture, voir la section usages limités

Pulvériser l'herbicide CALLISTO 480SC à raison de 0,21 L à l'hectare, dans un volume de pulvérisation de 100 à 200 L d'eau et à une pression minimale de 206 kPa (consulter la section *« DIRECTIVES DE MÉLANGE ET DE PULVÉRISATION »* de cette étiquette).

Toujours ajouter un agent tensioactif au mélange. Utiliser un agent tensioactif non ionique à 0,20 % v/v.

Pour un résultat optimal, pulvériser l'herbicide CALLISTO 480SC sur les mauvaises herbes en pleine croissance. Les mauvaises herbes qui lèvent après un traitement avec l'herbicide CALLISTO 480SC seront supprimées une fois qu'elles auront absorbé l'herbicide présent dans le sol, pourvu qu'il y ait suffisamment d'humidité pour permettre l'absorption.

L'herbicide CALLISTO 480SC supprimera les mauvaises herbes suivantes :

morelle noire de l'Est	amarante à racine rouge
abutilon	petite herbe à poux (répression seulement)

Lorsqu'il est utilisé en association avec l'herbicide AATREX Liquide 480, l'herbicide CALLISTO 480SC supprime les quatre espèces de mauvaises herbes ci-dessus. Lorsqu'il est utilisé en association avec l'herbicide AATREX Liquide 480 et un produit contenant du glyphosate sur du maïs résistant au glyphosate SEULEMENT, l'herbicide CALLISTO 480SC supprime les quatre espèces de mauvaises herbes ci-dessus plus les mauvaises herbes annuelles et vivaces levées. Consulter l'étiquette des produits d'association ajoutés au mélange pour connaître les précautions.

Taux d'emploi pour la pulvérisation en postlevée
(stade 3 à 8 feuilles du maïs et jusqu'au stade 8 feuilles des mauvaises herbes à feuilles larges)

Maïs de grande culture seulement – en postlevée	
MOMENT DU TRAITEMENT	En postlevée
TAUX DU PRODUIT	0,21 L/ha
TAUX DE PRODUIT D'ASSOCIATION	0,2% v/v un agent tensioactif non ionique
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Morelle noire de l'Est, amarante à racine rouge, abutilon
MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES	Petite herbe à poux
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre seulement. Appliquer dans au moins 100 L d'eau par hectare.
MOMENT DU TRAITEMENT	En postlevée
TAUX DU PRODUIT	0,21 L/ha
TAUX DE PRODUIT D'ASSOCIATION	0,58 L/ha l'herbicide AATREX Liquide 480 + 0,2% v/v un agent tensioactif non ionique
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Morelle noire de l'Est, amarante à racine rouge, abutilon, petite herbe à poux
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre seulement. Appliquer dans au moins 100 L d'eau par hectare.
MOMENT DU TRAITEMENT	En postlevée
TAUX DU PRODUIT	0,21 L/ha
TAUX DE PRODUIT D'ASSOCIATION	1,67 L du produit contenant le glyphosate (formulation de 540 g/L e.a.) + 0,2% v/v un agent tensioactif non ionique Certaines mauvaises herbes vivaces peuvent ne pas être supprimées par ce taux de glyphosate. Consulter les étiquettes du produit de glyphosate au sujet des mauvaises herbes vivaces supprimées. Pour les formulations contenant des concentrations de glyphosate autres que 540 g e.a./L, consulter l'étiquette du produit de glyphosate pour connaître la dose appropriée pour les mauvaises herbes visées.
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Mauvaises herbes supprimées par l'herbicide CALLISTO 480SC plus mauvaises herbes annuelles et vivaces levées **Pour utilisation sur du maïs résistant au glyphosate UNIQUEMENT.**
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre seulement. Appliquer dans au moins 100 L d'eau par hectare.

MOMENT DU TRAITEMENT	En postlevée
TAUX DU PRODUIT	0,21 L/ha
TAUX DE PRODUIT D'ASSOCIATION	0,58 L/ha l'herbicide AATREX Liquide 480 + 1,67 L/ha de glyphosate (d'une formulation de 540 g/L e.a.) + 0,2% v/v un agent tensioactif non ionique Certaines mauvaises herbes vivaces peuvent ne pas être supprimées par ce taux de glyphosate. Consulter les étiquettes du produit de glyphosate au sujet des mauvaises herbes vivaces supprimées. Pour les formulations contenant des concentrations de glyphosate autres que 540 g e.a./L, consulter l'étiquette du produit de glyphosate pour connaître la dose appropriée pour les mauvaises herbes visées.
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Mauvaises herbes supprimées par le mélange en cuve l'herbicide CALLISTO 480SC + l'herbicide AATREX Liquide 480 plus mauvaises herbes annuelles et vivaces levées **Pour utilisation sur du maïs résistant au glyphosate UNIQUEMENT.**
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre seulement. Appliquer dans au moins 100 L d'eau par hectare.
REMARQUES	Consulter l'étiquette des produits d'association à mélanger avec l'herbicide CALLISTO 480SC pour connaître les directives spécifiques relatives aux graminées et mauvaises herbes à feuilles larges, aux variations dans les types de sol et aux restrictions s'appliquant aux cultures de la rotation, aux pâturages, etc.

11.1.4 Pulvérisation en postlevée tardive: (maïs de grande culture seulement) – Manitoba et sud de l'Alberta seulement

Maïs de grande culture (Post-levée — maïs entre 2 feuilles et 6 feuilles inclusivement) Terres du Manitoba (toutes les terres) et sud de l'Alberta (terres irriguées SEULEMENT)	
MOMENT DU TRAITEMENT	Post-levée
TAUX DE PRODUIT	0,156 L/ha (75 g de m.a./ha)
TAUX DU PRODUIT D'ASSOCIATION	L'herbicide AATREX Liquide 480 à la dose minimale de 0,618 L/ha (296,6 g de m.a./ha) + un agent tensioactif non ionique à 0,20% vv/v
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Canola spontané (du cotylédon jusqu'à 4 feuilles) suppression lorsqu'il est mélangé en cuve avec l'herbicide AATREX Liquide 480
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre seulement. Appliquer dans au moins 100 L d'eau à l'hectare.
REMARQUES	Lorsque les mauvaises herbes sont affectées par une sécheresse, la chaleur, une fertilité insuffisante, un excès d'eau ou des températures froides prolongées, l'efficacité du traitement risque d'être réduite ou retardée après l'application de l'herbicide CALLISTO 480SC mélangé en cuve avec l'herbicide AATREX Liquide 480. On obtiendra une suppression optimale si l'application de l'herbicide CALLISTO 480SC mélangé en cuve avec l'herbicide AATREX Liquide 480 est retardée jusqu'à ce que les conditions de stress soient terminées et que les mauvaises herbes aient repris leur croissance active.

USAGES LIMITÉS

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Syngenta Canada inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Syngenta Canada inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

11.2 Maïs de grande culture (Est du Canada seulement)

CULTURE	**Maïs de grande culture** (Est du Canada seulement) – appliquer au stade 3 à 8 feuilles du maïs
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Acnide tuberculée
MOMENT DU TRAITEMENT	Prélevée
TAUX DU PRODUIT	0,30 L/ha
TAUX DE PRODUIT D'ASSOCIATION	3 à 4 L de PRIMEXTRA II MAGNUM dans 200 L de solution/ha Utiliser le taux le plus élevée d'herbicide PRIMEXTRA II MAGNUM lorsque l'envahissement par les mauvaises herbes est plus important.
REMARQUES	Effectuer un seul traitement par année. Pulvériser avec de l'équipement terrestre uniquement.
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Haricots adzuki spontanés (*Vigna angularis*), digitaire sanguine (*Digitaria sanguinalis*), acnide tuberculée
MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES	Grande herbe à poux, lampourde glouteron
MOMENT DU TRAITEMENT	Post-levée Appliquer du stade unifolié au stade de la feuille trifoliée des haricots adzuki, aux stades 1 à 6 feuilles de la digitaire sanguine, lorsque la grande herbe à poux est au stade du cotylédon-10 feuilles, jusqu'au stade 8 feuilles de l'acnide tuberculée et jusqu'au stade du cotylédon et lorsque la lampourde glouteron est au stade du cotylédon – stade 6 feuilles.
TAUX DU PRODUIT	0,21 L/ha
TAUX DE PRODUIT D'ASSOCIATION	0,58 L/ha AATREX Liquide 480 Herbicide + 0,2% v/v un agent tensioactif non ionique dans 100 à 200 L d'eau/ha
REMARQUES	Effectuer un seul traitement par année. Pulvériser avec de l'équipement terrestre uniquement.
NOTES 1. Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les précautions applicables.	

11.3 Maïs de semence et maïs sucré (Est du Canada et Colombie-Britannique seulement)

CULTURE	**Maïs de semence et maïs sucré** (Est du Canada et Colombie-Britannique seulement)
MOMENT DU TRAITEMENT	Postlevée tardive (3 à 6 feuilles
TAUX DU PRODUIT	0,21 L/ha
TAUX DE PRODUIT D'ASSOCIATION	0,2% v/v un agent tensioactif non ionique
REMARQUES	Effectuer un seul traitement par année. Utiliser dans 100 à 200 L d'eau/ha à une pression de 205 à 300 kPa. **NE PAS** appliquer ce produit par voie aérienne. Ne pas récolter le maïs sucré traité avec CALLISTO 480SC durant les 50 jours suivant le traitement. Récolter le maïs de semence à des intervalles normaux. Les lignées autofécondées de maïs de semence et les variétés de maïs sucré peuvent afficher une tolérance variable aux herbicides, dont CALLISTO 480SC. Comme on n'a pas procédé à des essais sur les lignées autofécondées de maïs de semence et les variétés de maïs sucré pour vérifier leur tolérance à CALLISTO 480SC, il faut limiter la première utilisation du produit à une petite zone de chaque variété pour confirmer la tolérance avant l'adoption comme pratique culturale générale. En outre, il faut consulter son fournisseur de semences pour obtenir de l'information sur la tolérance de lignées autofécondées de maïs de semence particulières à CALLISTO 480SC. NE PAS pulvériser sur Delmonte 2038, car il en résulterait des dommages inacceptables aux cultures.
NOTES 1. Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les précautions applicables.	

11.4 Atocatières établis

CULTURE	Atocatières établis
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Chénopode blanc, amarante à racine rouge, abutilon, moutarde des champs
MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES	Petite herbe à poux, vesce et renoncule rampante
MOMENT DU TRAITEMENT	Prélevée (jusqu'au stade 2 feuilles des mauvaises herbes) et postlevée hâtive aux mauvaises herbes
TAUX DU PRODUIT	0,30 L/ha
REMARQUES	Effectuer un seul traitement par année sauf pour la suppression des potentilles, verge d'or, joncs et carex où une deuxième application est requise. Respecter un intervalle de 14 jours entre les traitements. Utiliser dans 200 L d'eau/ha pour le traitement de prélevée et dans 100 à 200 L d'eau/ha à une pression de 206 à 300 kPa pour le traitement de postlevée. **NE PAS** appliquer par voie aérienne. **NE PAS** appliquer avec un appareil pneumatique. **NE PAS** pulvériser l'herbicide CALLISTO 480SC au moyen d'un système d'irrigation quel qu'il soit. Atocatières en production - Traiter entre le débourrement et la mise à fruits. Ne pas récolter dans les 60 jours suivant le traitement. Atocatières non en production - Traiter entre le débourrement et 60 jours avant les inondations automnales et hivernales. **NE PAS** récolter dans les 365 jours suivant le traitement. Après une application à l'automne de l'herbicide Callisto 480SC, ne pas appliquer de nouveau le printemps suivant. **NE PAS** inonder dans les 60 jours suivant le traitement. **NE PAS** pulvériser directement dans l'eau ou à des endroits où de l'eau de surface est présente. **NE PAS** pulvériser jusqu'au ruissellement. **NE PAS** pulvériser si une pluie ou si une irrigation par aspersion pour protéger contre le gel sont prévues dans les 48 heures à venir. Attendre au moins 18 mois après le dernier traitement de l'herbicide CALLISTO 480SC dans une atocatière avant de replanter des canneberges.

OU	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Morelle noire de l'Est, amarante à racine rouge, abutilon
MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES	Petite herbe à poux, vesce et renoncule rampante
MOMENT DU TRAITEMENT	Postlevée tardive (stades 3 à 8 feuilles des mauvaises herbes) aux mauvaises herbes
TAUX DU PRODUIT	0,21 L/ha
TAUX DE PRODUIT D'ASSOCIATION	0,2% v/v un agent tensioactif non ionique
REMARQUES	Effectuer un seul traitement par année sauf pour la suppression des potentilles, verge d'or, joncs et carex où une deuxième application est requise. Respecter un intervalle de 14 jours entre les traitements. Utiliser dans 200 L d'eau/ha pour le traitement de prélevée et dans 100 à 200 L d'eau/ha à une pression de 206 à 300 kPa pour le traitement de postlevée. **NE PAS** appliquer par voie aérienne. **NE PAS** appliquer avec un appareil pneumatique. **NE PAS** pulvériser l'herbicide CALLISTO 480SC au moyen d'un système d'irrigation quel qu'il soit. Atocatières en production - Traiter entre le débourrement et la mise à fruits. Ne pas récolter dans les 60 jours suivant le traitement. Atocatières non en production - Traiter entre le débourrement et 60 jours avant les inondations automnales et hivernales. **NE PAS** récolter dans les 365 jours suivant le traitement. Après une application à l'automne de l'herbicide Callisto 480SC, ne pas appliquer de nouveau le printemps suivant. **NE PAS** inonder dans les 60 jours suivant le traitement. **NE PAS** pulvériser directement dans l'eau ou à des endroits où de l'eau de surface est présente. **NE PAS** pulvériser jusqu'au ruissellement. **NE PAS** pulvériser si une pluie ou si une irrigation par aspersion pour protéger contre le gel sont prévues dans les 48 heures à venir. Attendre au moins 18 mois après le dernier traitement de l'herbicide CALLISTO 480SC dans une atocatière avant de replanter des canneberges.

OU	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Morelle noire de l'Est, amarante à racine rouge, abutilon, verge d'or
MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES	Petite herbe à poux, vesce et renoncule rampante. potentilles (*Potentilla* spp.), joncs (*Juncus Canadensis*, *J. effuses*, *J. bufonlus*, *J. tenuis*) et carex (*Carex* spp.)
MOMENT DU TRAITEMENT	Postlevée des mauvaises herbes (stades 3 à 8 feuilles des mauvaises herbes) aux mauvaises herbes
TAUX DU PRODUIT	2 applications de 0,21 L
TAUX DE PRODUIT D'ASSOCIATION	0,2% v/v un agent tensioactif non ionique
REMARQUES	Effectuer un seul traitement par année sauf pour la suppression des potentilles, verge d'or, joncs et carex où une deuxième application est requise. Respecter un intervalle de 14 jours entre les traitements. Utiliser dans 200 L d'eau/ha pour le traitement de prélevée et dans 100 à 200 L d'eau/ha à une pression de 206 à 300 kPa pour le traitement de postlevée. **NE PAS** appliquer par voie aérienne. **NE PAS** appliquer avec un appareil pneumatique. **NE PAS** pulvériser l'herbicide CALLISTO 480SC au moyen d'un système d'irrigation quel qu'il soit. Atocatières en production - Traiter entre le débourrement et la mise à fruits. Ne pas récolter dans les 60 jours suivant le traitement. Atocatières non en production - Traiter entre le débourrement et 60 jours avant les inondations automnales et hivernales. **NE PAS** récolter dans les 365 jours suivant le traitement. **NE PAS** inonder dans les 60 jours suivant le traitement. **NE PAS** pulvériser directement dans l'eau ou à des endroits où de l'eau de surface est présente. **NE PAS** pulvériser jusqu'au ruissellement. **NE PAS** pulvériser si une pluie ou si une irrigation par aspersion pour protéger contre le gel sont prévues dans les 48 heures à venir. Attendre au moins 18 mois après le dernier traitement de l'herbicide CALLISTO 480SC dans une atocatière avant de replanter des canneberges.
NOTES 1. Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les précautions applicables.	

11.5 Asperges (établies)

CULTURE	**Asperges** (établies)
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Chénopode blanc, amarante à racine rouge, abutilon, moutarde sauvage
MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES	Petite herbe à poux
MOMENT DU TRAITEMENT	Prélevée au asperges (établies)
TAUX DU PRODUIT	0,30 L/ha
REMARQUES	Peut être appliqué par traitement généralisé ou application en bandes. La largeur des bandes doit être prise en considération lors de l'application en bandes (c-à-d afin de livrer le taux souhaité par hectare). Appliquer après le fauchage des fougères, le passage des disques, ou toute autre opération aratoire mais avant la levée du turion. Appliquer dans 100 à 200 L/ha d'eau à 206 à 300 kPa. Effectuer un seul traitement par saison. Si les mauvaises herbes sont levées lors de l'application de l'herbicide CALLISTO 480SC, l'addition d'un agent tensioactif non ionique 90 à un taux de 0,2% v/v est recommandé. Si les mauvaises herbes ne sont pas encore levées, aucun adjuvant est suggéré. L'utilisation de l'herbicide CALLISTO 480SC sur les asperges (établie) peut causer la décoloration et peut même conduire à la réduction du rendement. **NE PAS** appliquer par voie aérienne. Ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

11.6 Bleuets en corymbe (années de production et de non-production)

CULTURE	**Bleuets en corymbe** (années de production et de non-production)
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Chénopode blanc, amarante à racine rouge, abutilon, moutarde des champs
MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES	Petite herbe à poux
MOMENT DU TRAITEMENT	Prélevée (jusqu'au stade 2 feuilles des mauvaises herbes) aux mauvaises herbes
TAUX DU PRODUIT	0,30 L/ha
REMARQUES	Effectuer un seul traitement par année. Appliquer CALLISTO 480SC jusqu'au stade 8 feuilles des mauvaises herbes et jusqu'à la préfloraison de la culture. Traitement généralisé par voie terrestre (pulvériser directement à la base des plants) Utiliser dans 100 à 200 L/ha d'eau à une pression de 206 à 300 kPa. **NE PAS** appliquer par voie aérienne. **NE PAS** appliquer avec un appareil pneumatique.
OU	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Morelle noire de l'Est, abutilon, amarante à racine rouge
MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES	Petite herbe à poux
MOMENT DU TRAITEMENT	Postlevée (stades 3 à 8 feuilles des mauvaises herbes) aux mauvaises herbes
TAUX DU PRODUIT	0,30 L/ha
TAUX DE PRODUIT D'ASSOCIATION	0,2% v/v un agent tensioactif non ionique
REMARKS	Effectuer un seul traitement par année. Appliquer CALLISTO 480SC jusqu'au stade 8 feuilles des mauvaises herbes et jusqu'à la préfloraison de la culture. Traitement généralisé par voie terrestre (pulvériser directement à la base des plants) Utiliser dans 100 à 200 L/ha d'eau à une pression de 206 à 300 kPa. **NE PAS** appliquer par voie aérienne. **NE PAS** appliquer avec un appareil pneumatique.

11.7 Bleuets nains (années de production et de non-production)

CULTURE	**Bleuets nains** (années de production et de non-production)
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Chénopode blanc, amarante à racine rouge, abutilon, moutarde des champs
MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES	Petite herbe à poux
MOMENT DU TRAITEMENT	Prélevée (jusqu'au stade 2 feuilles des mauvaises herbes) aux mauvaises herbes
TAUX DU PRODUIT	0,30 L/ha
REMARQUES	Effectuer un seul traitement par année. Appliquer CALLISTO 480SC jusqu'au stade 8 feuilles des mauvaises herbes. Ne pas récolter dans les 60 jours suivant le traitement. Traitement généralisé par voie terrestre (par-dessus les plants de bleuets). Utiliser dans 100 à 200 L/ha d'eau à une pression de 206 à 300 kPa. **NE PAS** appliquer par voie aérienne. **NE PAS** appliquer avec un appareil pneumatique
OU	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Morelle noire de l'Est, abutilon, amarante à racine rouge
MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES	Petite herbe à poux
MOMENT DU TRAITEMENT	Postlevée (stades 3 à 8 feuilles des mauvaises herbes) aux mauvaises herbes
TAUX DU PRODUIT	0,30 L/ha
TAUX DE PRODUIT D'ASSOCIATION	0,2% v/v un agent tensioactif non ionique
REMARKS	Effectuer un seul traitement par année. Appliquer CALLISTO 480SC jusqu'au stade 8 feuilles des mauvaises herbes. Ne pas récolter dans les 60 jours suivant le traitement. Traitement généralisé par voie terrestre (par-dessus les plants de bleuets). Utiliser dans 100 à 200 L/ha d'eau à une pression de 206 à 300 kPa. **NE PAS** appliquer par voie aérienne. **NE PAS** appliquer avec un appareil pneumatique

11.8 Gazon en plaques (production seulement)

CULTURE	**Gazon en plaques** (années de production seulement)
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Chénopode blanc, amarante à racine rouge, abutilon, moutarde des champs
MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES	Petite herbe à poux
MOMENT DU TRAITEMENT	Prélevée (jusqu'au stade 2 feuilles des mauvaises herbes) aux mauvaises herbes
TAUX DU PRODUIT	0,30 L/ha
REMARQUES	Effectuer un seul traitement par année. Appliquer CALLISTO 480SC avant la levée des mauvaises herbes dans le gazon en plaques établi OU, encore, avant ou après le semis et avant la levée des mauvaises herbes OU après la levée des mauvaises herbes (peu importe que ce soit avant ou après le semis). Les espèces et les variétés de gazon de saison froide peuvent varier dans leur tolérance aux herbicides, y compris CALLISTO 480SC. Comme ce ne sont pas toutes les variétés de gazon de saison froide qui ont été testées quant à leur tolérance à CALLISTO 480SC, limiter la première utilisation de CALLISTO 480SC à une petite parcelle de chaque variété ou mélange pour confirmer la tolérance avant de traiter tout le champ. En outre, consulter le fournisseur de semences pour en savoir davantage sur la tolérance de variétés particulières de gazon à l'herbicide CALLISTO 480SC. Ne pas appliquer CALLISTO 480SC sur l'agrostide stolonifère. Appliquer dans 250 L/ha d'eau. Traiter dans les jours entourant la germination des graines de mauvaises herbes. Pour un rendement optimal, appliquer au moment du semis du gazon ou dans les jours précédant ou suivant. La suppression des mauvaises herbes est plus efficace lorsque celles-ci sont jeunes et en pleine croissance. Éviter de pulvériser sur du gazon nouvellement levé. L'efficacité sera réduite si l'humidité du sol n'est pas adéquate ou si les mauvaises herbes sont matures. CALLISTO 480SC peut réduire la densité des semis de fétuque fine. CALLISTO 480SC peut être utilisé avec des mélanges de semences à gazon qui contiennent moins de 20 % en poids de fétuque à feuilles rudes ou de fétuque fine. Attendre que le gazon ensemencé ait été tondu deux fois ou, encore, quatre semaine après la levée (selon la plus longue de ces périodes) avant d'effectuer un traitement en postlevée. **NE PAS** appliquer par voie aérienne. Utiliser seulement un équipement de pulvérisation à rampe pour appliquer ce produit. Ne pas pulvériser l'herbicide CALLISTO 480SC au moyen d'un système d'irrigation. Ne pas pulvériser directement dans l'eau ou à des endroits où de l'eau de surface est présente. Ne pas pulvériser jusqu'au ruissellement.

OU	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Morelle noire de l'Est, abutilon, amarante à racine rouge
MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES	Petite herbe à poux
MOMENT DU TRAITEMENT	Postlevée (stades 3 à 8 feuilles des mauvaises herbes) aux mauvaises herbes
TAUX DU PRODUIT	0,21 L/ha
TAUX DE PRODUIT D'ASSOCIATION	0,2% v/v un agent tensioactif non ionique
REMARQUES	Effectuer un seul traitement par année. Appliquer CALLISTO 480SC avant la levée des mauvaises herbes dans le gazon en plaques établi OU, encore, avant ou après le semis et avant la levée des mauvaises herbes OU après la levée des mauvaises herbes (peu importe que ce soit avant ou après le semis). Les espèces et les variétés de gazon de saison froide peuvent varier dans leur tolérance, y compris CALLISTO 480SC. Comme ce ne sont pas toutes les variétés de gazon de saison froide qui ont été testées quant à leur tolérance à CALLISTO 480SC, limiter la première utilisation de CALLISTO 480SC à une petite parcelle de chaque variété ou mélange pour confirmer la tolérance avant de traiter tout le champ. En outre, consulter le fournisseur de semences pour en savoir davantage sur la tolérance de variétés particulières de gazon à l'herbicide CALLISTO 480SC. Ne pas appliquer CALLISTO 480SC sur l'agrostide stolonifère. Appliquer dans 250 L/ha d'eau. Traiter dans les jours entourant la germination des graines de mauvaises herbes. Pour un rendement optimal, appliquer au moment du semis du gazon ou dans les jours précédant ou suivant. La suppression des mauvaises herbes est plus efficace lorsque celles-ci sont jeunes et en pleine croissance. Éviter de pulvériser sur du gazon nouvellement levé. L'efficacité sera réduite si l'humidité du sol n'est pas adéquate ou si les mauvaises herbes sont matures. CALLISTO 480SC peut réduire la densité des semis de fétuque fine. CALLISTO 480SC peut être utilisé avec des mélanges de semences à gazon qui contiennent moins de 20 % en poids de fétuque à feuilles rudes ou de fétuque fine. Attendre que le gazon ensemencé ait été tondu deux fois ou, encore, quatre semaine après la levée (selon la plus longue de ces périodes) avant d'effectuer un traitement en postlevée. **NE PAS** appliquer par voie aérienne. Utiliser seulement un équipement de pulvérisation à rampe pour appliquer ce produit. Ne pas pulvériser l'herbicide CALLISTO 480SC au moyen d'un système d'irrigation. Ne pas pulvériser directement dans l'eau ou à des endroits où de l'eau de surface est présente. Ne pas pulvériser jusqu'au ruissellement.

11.9 Lin (Est du Canada seulement)

CULTURE	**Lin** (Est du Canada seulement)
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Chénopode blanc, amarante à racine rouge, abutilon, moutarde des champs
MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES	Petite herbe à poux
MOMENT DU TRAITEMENT	Prélevée du lin et des mauvaises herbes
TAUX DU PRODUIT	0,30 L/ha
REMARQUES	N'effectuer qu'une seule application de CALLISTO 480SC par année. Appliquer dans 200 L d'eau à une pression d'au moins 206 kPa. Appliquer par voie terrestre seulement. **NE PAS** appliquer par voie aérienne. L'application de CALLISTO 480SC après la levée du lin peut fortement endommager la culture. Ne pas laisser paître le bétail dans des cultures immatures traitées ni récolter pour le fourrage ou le foin.

11.10 Millet perlé (Est du Canada seulement)

CULTURE	**Millet perlé** (Est du Canada seulement)
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Chénopode blanc, amarante à racine rouge, abutilon, moutarde des champs
MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES	Petite herbe à poux
MOMENT DU TRAITEMENT	Pré-semis
TAUX DU PRODUIT	0,30 L/ha
REMARQUES	N'effectuer qu'une seule application par année. Appliquer dans 100-200 L d'eau/ha à une pression de 205 à 300 kPa. **NE PAS** appliquer par voie aérienne. Ne pas appliquer dans du millet perlé semé dans des sols à texture grossière. Ne pas appliquer plus de 0,30 L/ha par culture **ou** par année. Appliquer dans les 7 à 14 jours précédant le semis du millet perlé. Appliquer jusqu'au stade de 2 feuilles des mauvaises herbes. **L'application après la levée du millet perlé peut fortement endommager la culture.**

11.11 Sorgho (Est du Canada seulement)

CULTURE	**Sorgho** (Est du Canada seulement)
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Chénopode blanc, amarante à racine rouge, abutilon, moutarde des champs

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES	Petite herbe à poux
MOMENT DU TRAITEMENT	Pré-semis
TAUX DU PRODUIT	0,30 L/ha
REMARQUES	N'effectuer qu'une seule application par année. Appliquer dans 100 à 200 L d'eau/ha à une pression de 205 à 300 kPa. **NE PAS** appliquer par voie aérienne. Ne pas appliquer dans du sorgho semé dans des sols à texture grossière ni dans des cultures d'herbe de soudan ou des hybrides sorgho-soudan. Ne pas appliquer plus de 0,30 L/ha par culture **ou** par année. Appliquer dans les 7 à 14 jours précédant le semis du sorgho. Appliquer jusqu'au stade de 2 feuilles des mauvaises herbes. **L'application après la levée du sorgho peut fortement endommager la culture.**

11.12 Rhubarbe (établie)

CULTURE	**Rhubarbe** (établie)
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Chénopode blanc, amarante à racine rouge, abutilon, moutarde des champs
MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES	Petite herbe à poux
MOMENT DU TRAITEMENT	Prélevée de la culture, de la prélevée au stade de 2 feuilles des mauvaises herbes
TAUX DU PRODUIT	0,30 L/ha
REMARQUES	N'effectuer qu'une seule application par année. Ne pas récolter dans les 42 jours suivant l'application. Appliquer dans 200 L d'eau/ha à une pression de 206 à 300 kPa. **NE PAS** appliquer par voie aérienne. ATTENTION : Appliquer sur la rhubarbe en dormance (avant la feuillaison printanière). L'application de CALLISTO 480SC sur de la rhubarbe qui n'est pas en dormance peut endommager la culture. La pluie ou des activités d'irrigation survenant après l'application de CALLISTO 480SC peuvent augmenter le risque d'endommagement de la rhubarbe au moment de la levée. L'usage répété de l'herbicide CALLISTO 480SC dans des sols présentant un faible pH peut endommager les plants de rhubarbe. Respecter un délai d'au moins 18 mois après la dernière application de l'herbicide CALLISTO 480SC dans la rhubarbe avec de semer à nouveau cette culture.

12.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide CALLISTO 480SC est un herbicide du groupe 27. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide CALLISTO 480SC et à d'autres herbicides du

groupe 27. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide CALLISTO 480SC ou les herbicides du même groupe 27 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielle) ou entre les saisons de croissance.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d`un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauves herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.

Utiliser les herbicides dans le cadre d`un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie de dépistage, la consultation de données antérieurs sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permit l'intégration des techniques de labour (ou d`autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturale (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d`engrais au moment propice et au moyen d`une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d`autres pratique de lutte.

Après l'application d`herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l`acquisition d`une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l`étiquette n`a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d`un champ à l`autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.

Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseiller agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec représentant de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou au www.syngenta.ca.

13.0 DIRECTIVES POUR LA REMISE EN CULTURE

Certaines cultures se sont révélées sensibles à la présence de faibles résidus de l'herbicide CALLISTO 480SC dans le sol. L'intervalle de remise en culture minimal est la période qui s'étend entre la dernière pulvérisation de l'herbicide CALLISTO 480SC et la date prévue du semis de la culture subséquente.

Afin d'éviter tout dommage aux cultures subséquentes après la pulvérisation de la TAUX recommandée d'herbicide CALLISTO 480SC, respecter les intervalles de remise en culture suivants.

<table>
<tr><th>CULTURE</th><th>INTERVALLE MINIMAL DE REMISE EN CULTURE (MOIS)
Est du Canada</th><th>INTERVALLE MINIMAL DE REMISE EN CULTURE (MOIS)
Terres irrigués du Manitoba et sud de l'Alberta irrigués</th></tr>
<tr><td>Blé d'hiver</td><td>3</td><td>Essai biologique en plein champ</td></tr>
<tr><td>Canola</td><td rowspan="6">10</td><td rowspan="4">11[1, 2]</td></tr>
<tr><td>Blé de printemps</td></tr>
<tr><td>Avoine</td></tr>
<tr><td>Orge</td></tr>
<tr><td>Maïs de grande culture (grain ou ensilage)</td><td rowspan="3">11[1] (terres irriguées du sud de l'Alberta seulement) avec essai biologique en plein champ acceptable</td></tr>
<tr><td>Pois de grande culture</td></tr>
<tr><td>Maïs de semence</td><td>Essai biologique en plein champ</td></tr>
<tr><td>Maïs sucré</td><td rowspan="5">11</td><td>Essai biologique en plein champ</td></tr>
<tr><td>Luzerne</td><td>Essai biologique en plein champ</td></tr>
<tr><td>Pommes des terres</td><td>11[1] (terres irriguées du sud de l'Alberta seulement)</td></tr>
<tr><td>Soja</td><td>11[1, 2]</td></tr>
<tr><td>Tomates transplantées</td><td>Essai biologique en plein champ</td></tr>
<tr><td>Haricots blancs</td><td>Essai biologique en plein champ</td></tr>
<tr><td>Betterave à sucre</td><td>Essai biologique en plein champ</td><td>11[1] (terres irriguées du sud de l'Alberta seulement) avec essai biologique en plein champ acceptable</td></tr>
<tr><td>Toutes les autres cultures</td><td>Essai biologique en plein champ</td><td>Essai biologique en plein champ</td></tr>
</table>

1. Les précipitations totales durant l'année d'application (d'avril à septembre) sont égales ou supérieures à 275 mm sur les terres irriguées du sud de l'Alberta.
2. Les précipitations pendant l'année d'application (d'avril à octobre) sont égales ou supérieures à la moyenne sur 30 ans à l'emplacement traité au Manitoba.

Respecter les directives de remise en culture figurant sur les étiquettes de tous les produits mélangés avec l'herbicide CALLISTO 480SC.

En cas d'échec de la culture, seuls du maïs de grande culture (grain ou ensilage), du maïs de semence ou du maïs sucré peuvent être cultivés comme culture de secours dans les mêmes champs où la culture ratée a été traitée avec l'herbicide CALLISTO 480SC. Il ne faut PAS utiliser l'herbicide CALLISTO 480SC dans la culture de secours.

Toute culture NE FIGURANT PAS AU TABLEAU CI-DESSUS NE PEUT ÊTRE SEMÉE dans un champ traité avec l'herbicide CALLISTO 480SC que si un essai biologique en plein champ a été exécuté avec succès. Cet essai biologique doit se conclure par une croissance normale, sans réduction du rendement.

On peut effectuer un essai biologique n'importe quelle année après l'année du traitement avec CALLISTO 480SC pour évaluer la tolérance de la culture que l'on a l'intention de cultiver pendant l'année suivant l'essai biologique. Ne pas faire d'essai biologique l'année même du traitement. Pour l'exécution d'un essai biologique, il est très important de choisir une ou des sections représentatives du champ traité avec l'herbicide CALLISTO 480SC pour planter la culture à l'essai.

14.0 ESSAI BIOLOGIQUE EN PLEIN CHAMP

1. Échantillon représentatif
S'assurer que les paramètres du sol de la parcelle où est effectué l'essai (texture du sol, profondeur de la couche arable, pH et égouttement du sol, par exemple) sont représentatifs de l'ensemble du champ.

2. Superficie de l'échantillon
La superficie de chaque parcelle d'essai doit être assez grande pour faire en sorte que les résultats obtenus soient fiables. La préparation du lit de semence et le semis lui-même doivent être faits exactement comme lorsqu'on sème tout le champ.

3. Autres herbicides résiduels
Il est important de s'assurer qu'aucun autre herbicide ayant une activité résiduelle n'a été utilisé dans le champ entre le dernier traitement avec l'herbicide CALLISTO 480SC et la période de l'essai biologique. Éviter d'utiliser d'autres pesticides pendant la durée de l'essai, car ils pourraient endommager la culture à l'essai.

4. Comparaisons
Idéalement, une bande de référence non traitée devrait être réservée dans un champ avoisinant et inspectée aux fins de comparaison étant donné que les conditions de croissance peuvent varier considérablement d'une année à l'autre et pourraient entraîner des résultats erronés.

5. Évaluation
Le site devrait être inspecté régulièrement pendant toute la saison de croissance. Surveiller l'apparition de tout dommage à la culture, par exemple l'étiolement, le jaunissement ou le rabougrissement. Mesurer le rendement d'un échantillon et le comparer à celui d'un champ adjacent non traité.

NE PAS INSÉRER D'AUTRES CULTURES DANS LA ROTATION AVANT QUE L'ESSAI BIOLOGIQUE N'AIT DÉMONTRÉ UNE CROISSANCE NORMALE, SANS RÉDUCTION DU RENDEMENT.
Le non-respect de ces directives sur la remise en culture peut entraîner des dommages aux nouvelles cultures ensemencées.

SE CONFORMER AUX ÉTIQUETTES DES PRODUITS UTILISÉS QUANT AUX MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES SUPPRIMÉES, AUX PRÉCAUTIONS, AUX MISES EN GARDE, AUX RESTRICTIONS, AUX DIRECTIVES DE MÉLANGE ET D'UTILISATION, AUX CULTURES DE ROTATION ET AUX DIRECTIVES DÉTAILLÉES SUR LES TAUX À UTILISER SELON LE TYPE DE SOL.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Afin d'éviter tout dommage à d'autres cultures, nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'utilisation. S'assurer que toute trace du produit a été éliminée. Marche à suivre recommandée :

1. Vider et rincer la cuve, la rampe et toutes les conduites pendant plusieurs minutes avec de l'eau propre additionnée d'un détergent pour usage domestique. **Ne pas** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétation que l'on désire conserver, d'un puits ou de toute autre source d'eau.
2. Remplir la cuve du pulvérisateur d'eau propre et ajouter un litre d'ammoniaque à usage domestique (contenant 3 % d'ammoniaque) pour 100 litres d'eau. Agiter la solution pendant 15 minutes avant de la pulvériser au moyen de la rampe et des buses. Purger le système.
3. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément dans un seau contenant la solution ammoniacale.
4. Rincer à fond la cuve, les conduites, les rampes, les buses et les tamis à l'eau claire pendant au moins 5 minutes afin d'éliminer toute trace d'ammoniaque.
5. Éliminer tous les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux ou territoriaux pertinents.

AATREX®, CALLISTO®, DUAL II MAGNUM®, FORCE®, MATADOR®, et PRIMEXTRA® sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.